



Bureau canadien de
l'éducation internationale

Mémoire de consultation sur
**Un système d'immigration pour
l'avenir du Canada**

Soumis par : Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)

Soumis à : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Avril 2023

Contexte

Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) est reconnaissant de pouvoir contribuer au dialogue important et opportun qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) engage avec les Canadien.ne.s pour élaborer *un système d'immigration pour l'avenir du Canada*.



À propos du BCEI

Le Bureau canadien de l'éducation internationale est une association nationale sans but lucratif qui se consacre à appuyer les établissements d'enseignement canadiens à atteindre leurs objectifs d'internationalisation par la défense des droits, le renforcement des capacités et l'établissement de liens.

Plus de 50 années d'expérience	Plus de 135 établissements membres	40 000 universitaires mobilisé.e.s	2,5 \$ milliards en programmes d'aide
---	---	---	---



Ce dialogue est important parce qu'il aide à éclairer les Canadien.ne.s sur les impératifs démographiques et économiques contenus dans les objectifs d'immigration ambitieux que le Canada s'est fixés. En effet, même parmi les pays à forte immigration, le niveau de soutien public que le Canada offre pour augmenter les niveaux d'immigration est unique. Mais dans le contexte actuel d'incertitude économique et d'instabilité géopolitique, le BCEI est profondément conscient que ce soutien ne doit pas être tenu pour acquis.

Pour préserver ce consensus, les Canadien.ne.s doivent savoir trois choses.

Tout d'abord, qu'il existe une stratégie claire et délibérée pour que le Canada tire parti des avantages de l'immigration.

Nous avons le rare privilège de pouvoir attirer les meilleurs talents au Canada à un moment où nous faisons face à des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs de croissance clés et à d'importants défis démographiques — particulièrement dans les régions et les petites collectivités. Le Canada a besoin d'une approche équilibrée de l'immigration qui mette en valeur l'énergie, les compétences, les réseaux, l'ingéniosité et la créativité des étudiant.e.s internationaux.ales. Une approche qui leur donne toutes les chances de réussite et leur permet dès le premier jour de contribuer à notre prospérité et à notre qualité de

vie. Une approche qui aide les personnes qui choisissent de rester au pays après l'obtention de leur diplôme à réaliser leur potentiel et à enrichir nos collectivités. Une approche qui aide aussi ceux et celles qui préfèrent retourner dans leur pays à rester connecté.e.s au Canada et à devenir des porte-paroles de ce que nous pouvons offrir au monde. Les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada font partie de la solution. Nous devons utiliser nos options avec sagesse.

Ensuite, que tous les ordres de gouvernement travaillent ensemble et avec les partenaires communautaires et les parties prenantes pour mettre en place les mesures de soutien adéquates pour accueillir l'afflux d'immigrant.e.s.

Des politiques d'immigration intelligentes et bien adaptées peuvent étendre et améliorer l'accès au logement abordable, à la santé, à l'éducation et aux services sociaux pour tous les Canadien.ne.s — y compris pour les personnes qui étudient au Canada. Nous devons être intentionnel.le.s et proactif.ve.s, et bien faire les choses pour le bien de tou.te.s.

Et enfin, que nos politiques d'immigration reflètent les valeurs fondamentales canadiennes d'inclusion, de tolérance, d'équité, de générosité et de solidarité internationale.

Il s'agit des valeurs qui ont donné au Canada son image de marque mondiale et fait de notre pays la destination de choix pour les migrant.e.s du monde entier. Nous ne devons pas réduire nos politiques d'immigration et nos programmes d'éducation internationale à des calculs financiers ou à un jeu à somme nulle. Nous pouvons utiliser l'immigration pour faire grandir notre économie, soutenir la recherche de pointe et l'innovation dans les secteurs de croissance critique, enrichir notre qualité de vie, préserver nos traditions humanitaires, remplir nos engagements à faire avancer les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et contribuer à répondre à la crise mondiale des réfugié.e.s. Ces objectifs ne sont pas mutuellement exclusifs.

Aperçu

Dans ce mémoire, le BCEI formulera un certain nombre d'observations et de recommandations sur l'éducation internationale et l'inscription des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada pertinentes pour le document de discussion d'IRCC intitulé *Un système d'immigration pour l'avenir du Canada*. Elles seront présentées en trois parties :

Partie 1 : Traiter en temps opportun les demandes de permis d'études internationaux

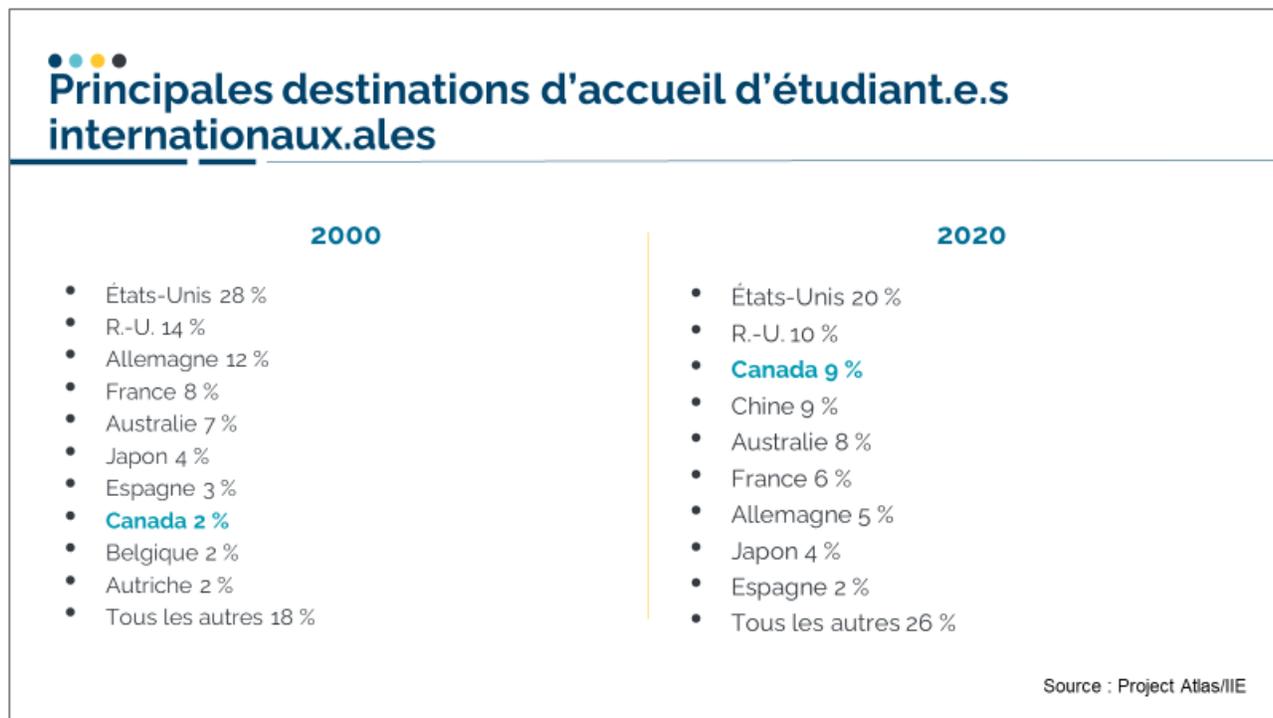
Partie 2 : Améliorer l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration

Partie 3 : Simplifier les voies d'accès au statut de résident.e permanent.e pour les étudiant.e.s internationaux.ales

Les principaux messages que nous adressons à IRCC et aux Canadien.ne.s sont les suivants :

- Il est impérieux que nos politiques d'immigration, nos programmes et notre planification reconnaissent que les étudiant.e.s internationaux.ales actuel.le.s et potentiel.le.s sont un atout stratégique et jouent un rôle clé dans la prospérité actuelle et future du Canada;
- Si la priorité immédiate de la mise à jour des politiques d'immigration du Canada est de remédier en temps opportun et de façon vigoureuse aux défis démographiques et de main-d'œuvre soulignés dans le document de discussion d'IRCC, les plus de 800 000 titulaires de permis d'études internationaux au Canada (dont 60 % ont exprimé le désir de rester au Canada après leurs études) sont un élément essentiel de la solution — et peuvent ajouter de la valeur bien au-delà de ces paramètres limités; et
- En conséquence, IRCC devrait établir un volet d'immigration dédié à attirer les étudiant.e.s internationaux.ales les plus talentueux.euses au Canada, leur donner toutes les chances de réussite et simplifier les voies d'accès à la résidence permanente pour les personnes qui veulent rester au pays après leurs études.

Partie 1 : Traiter en temps opportun les demandes internationales de permis d'études



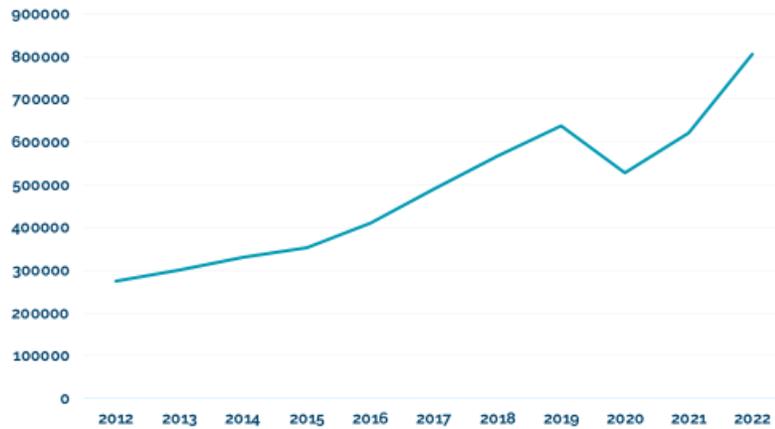
Les demandes de permis d'études internationales au Canada ont été et demeurent élevées. L'attrait que le Canada exerce depuis longtemps sur les étudiant.e.s d'ailleurs, en raison de la qualité de ses établissements d'enseignement, de ses classements toujours élevés en matière de qualité de vie et de son appartenance à la Francophonie et au Commonwealth, n'est qu'un aspect du tableau.

Les dernières augmentations de demandes de permis d'études sont attribuables à un ensemble de facteurs. Il s'agit, notamment, des stratégies quinquennales en matière d'éducation internationale de plus en plus sophistiquées d'Affaires mondiales Canada, des efforts de promotion de l'image de marque du Canada par ÉduCanada qui ont mis en évidence, pour les étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s, la valeur des diplômes et des certifications professionnelles canadiens, et des efforts plus énergiques de recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales par les établissements d'enseignement canadiens — souvent avec le soutien actif de tous les ordres de gouvernement.



Étudiant.e.s internationaux.ales au Canada

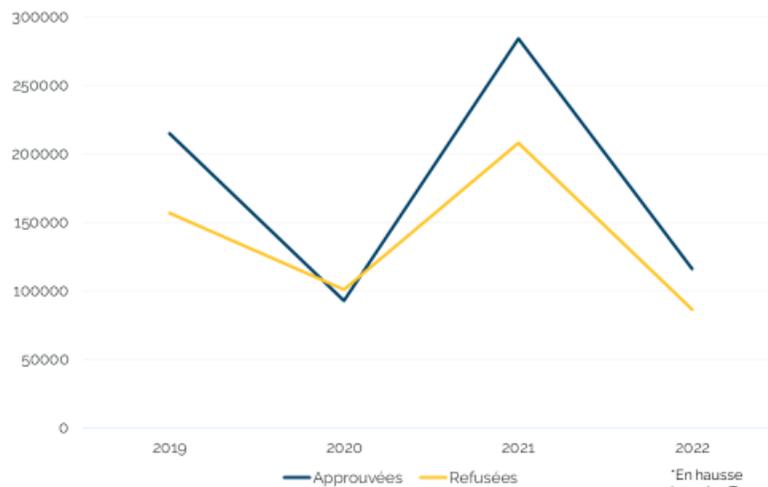
Étudiant.e.s internationaux.ales au Canada par année, tous les niveaux d'études (2012-2022)



Source : IRCC. Titulaires de permis d'études valides au 31 décembre des années 2012 à 2022.



Nombre de demandes de permis d'études (à l'exclusion des extensions) approuvées et refusées entre 2019 et 2022*



*En hausse jusqu'au T3 de 2022 seulement

Source : IRCC - Canada - Nombre de demandes de permis d'études (à l'exclusion des extensions) approuvées et refusées (T1 2021-2022)



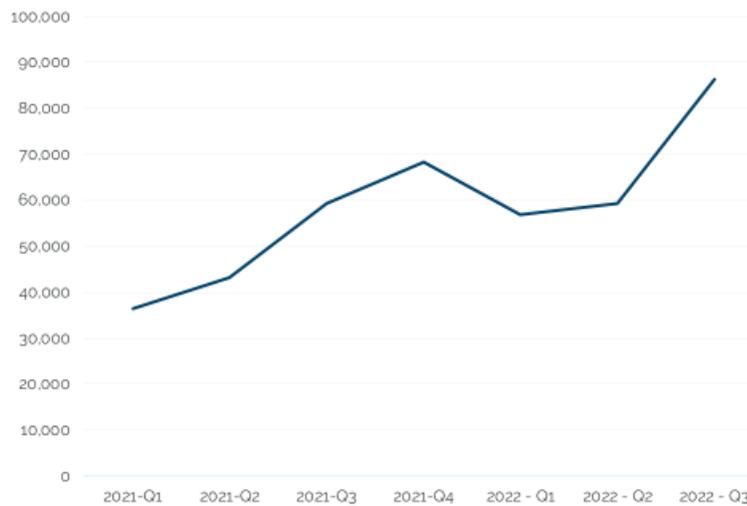
Demandes de permis d'études approuvées (T1 2021 – T3 2022)



Source : IRCC : Canada - Nombre de demandes de permis d'études (à l'exclusion des extensions) approuvées et refusées (T1 2021-2022)



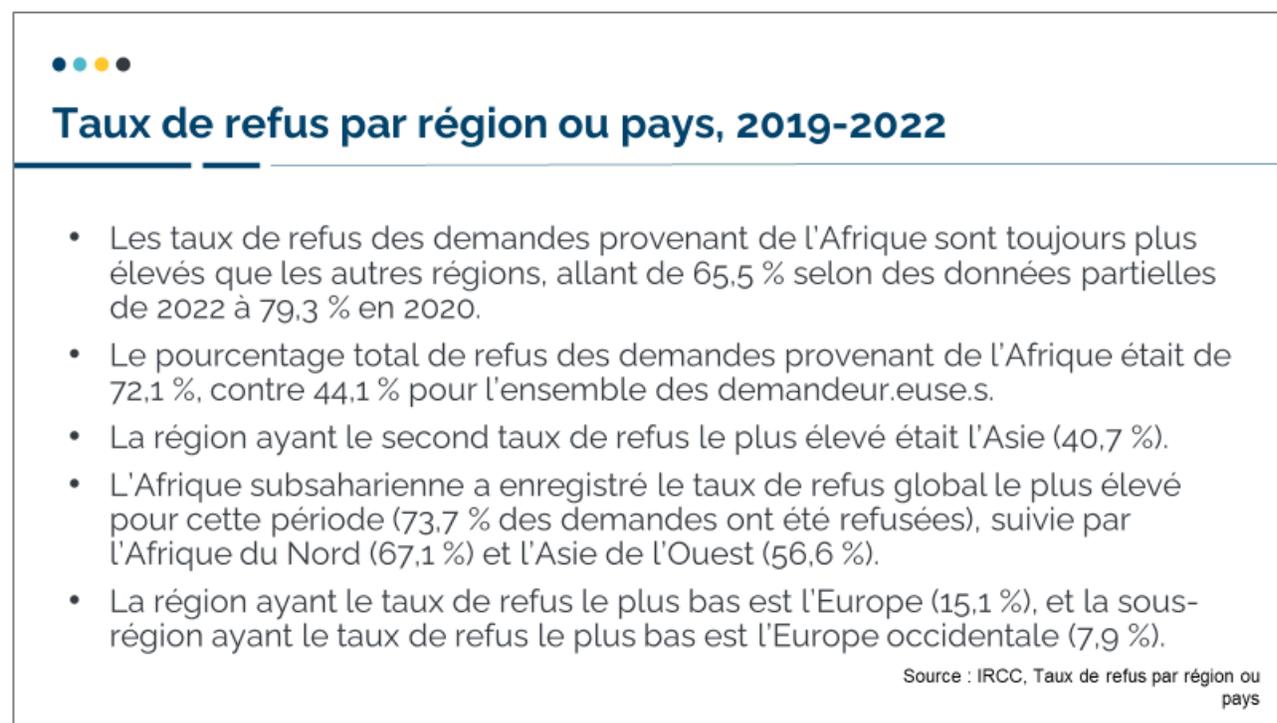
Demandes de permis d'études refusées (T1 2021 – T3, 2022)



Source : IRCC : Canada - Nombre de demandes de permis d'études (à l'exclusion des extensions) approuvées et refusées (T1 2021- T3, 2022)

Au fil du temps, IRCC a montré sa capacité à gérer les hausses de demandes de permis d'études internationales. Cependant, les tendances récentes en ce qui concerne les délais de traitement des permis d'études et les taux de refus élevés des étudiant.e.s provenant des pays ou régions « prioritaires » dont les demandes ont déjà été acceptées par les établissements d'enseignement canadiens sont préoccupantes.

Certains de ces retards peuvent être attribués à des enjeux à grande échelle résultant de la pandémie de COVID-19, de crises humanitaires et autres crises. Comme on peut le voir ci-dessous, il y a également des « points de rupture » systémiques entre les objectifs de politique déclarés du Canada d'accroître les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales en provenance de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne et le degré de préparation de nos établissements d'enseignement pour réaliser ces priorités.



Le motif derrière l'objectif d'augmentation des inscriptions d'étudiant.e.s en provenance de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne est louable : donner une expression concrète au bilinguisme du Canada dans les programmes d'éducation internationale; soutenir les établissements d'enseignement et les régions francophones du Canada dans l'atteinte de leurs objectifs de croissance; faire avancer les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les engagements du Canada à l'égard de la Francophonie; diversifier le nombre de pays d'origine des étudiant.e.s internationaux.ales que le Canada reçoit. Cependant, l'exécution de ces objectifs s'avère inégale.

À ce jour, les taux de refus élevés de demandes de permis d'études provenant des pays de ces régions peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs. Le Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada (AMC), qui a fait ses preuves quant à la réalisation des priorités d'éducation internationale du Canada, avait peu d'expérience en matière d'interaction avec les autorités éducatives ou

les agent.e.s d'éducation internationale accrédité.e.s de ces pays. IRCC, qui a plusieurs fois montré sa capacité à gérer les hausses de demandes de permis d'études, manquait de connaissances et d'expérience en évaluation des dossiers et documents officiels de ces pays. Et l'évaluation du risque financier individuel ou de la probabilité de retourner au pays après les études à l'aide de critères omnivalents a désavantagé les étudiant.e.s de ces régions à faible revenu.

Le problème est de taille — depuis 2016, les demandes de permis de plus d'un demi-million d'étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s admissibles ont été refusées.

Une lettre de refus est personnellement démoralisante pour l'étudiant.e qui a été admis.e dans un établissement d'enseignement canadien dans le domaine d'études de son choix. Cette lettre représente aussi sans doute une défaillance du processus : un gaspillage de ressources pour l'étudiant.e et l'établissement d'enseignement hôte, une occasion perdue pour la collectivité où l'étudiant.e voulait étudier et moins de possibilités de tirer parti des liens interpersonnels que l'éducation permet de créer pour promouvoir l'engagement du Canada dans le monde et ses relations à l'étranger.

Le BCEI se réjouit qu'IRCC et AMC reconnaissent ces problèmes systémiques et travaillent ensemble pour les résoudre. Le BCEI est prêt à soutenir ces efforts et s'attend à des progrès soutenus pour ce qui est de la réduction des taux de refus des étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s de ces régions.

Il est impératif pour IRCC de prendre des mesures décisives pour cibler et corriger les préjugés systémiques qui entrent en jeu dans le traitement des demandes de visas des étudiant.e.s internationaux.ales.

L'approche actuelle occasionne des inégalités qui entraînent des risques importants liés à la réputation — tant pour le Canada que pour ses établissements d'enseignement. Le coût humain de ces retards et taux de refus élevés des permis d'études est troublant. De plus, ces décisions sont inacceptables étant donné la mesure dans laquelle les gouvernements et les établissements d'enseignement canadiens encouragent de façon proactive les initiatives pour accroître les inscriptions internationales et la réalité de plus en plus concurrentielle du marché mondial des talents.

Il est important que les étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s ne perçoivent pas ces défaillances du système comme un manque de respect.

Une plus grande transparence quant à nos intentions permettra de mieux informer l'étudiant.e international.e sur notre façon de sélectionner les demandes de visas étudiants. Pour cela, une approche pangouvernementale est nécessaire.

Emploi et Développement social Canada (EDSC) doit avoir un dialogue plus efficace avec l'industrie, les provinces et territoires et les organisations de services communautaires pour cerner les priorités du marché du travail qui devraient influencer les politiques de recrutement des étudiant.e.s.

AMC doit faire connaître plus clairement les intérêts géopolitiques du Canada dans le contexte de l'éducation internationale pour que nous puissions tirer parti de notre position de « puissance discrète » et des relations et réseaux que les programmes efficaces d'éducation internationale peuvent fournir.

Et IRCC doit prendre des mesures concrètes pour :

- améliorer la formation de ses agent.e.s d'immigration, notamment en privilégiant l'acquisition de compétences interculturelles;
- évaluer en profondeur les algorithmes utilisés actuellement pour la sélection des demandeur.euse.s afin de détecter les préjugés involontaires; et
- examiner les multiples facteurs qui expliquent les taux de refus élevés de certains bureaux des visas, dont la résonance culturelle des guides mis à la disposition des demandeur.euse.s de visas, la conformité des « documents officiels » des candidat.e.s aux exigences des examinateur.rice.s, ou la possible présence de facteurs douteux.

À cette fin, le BCEI aimerait voir une collaboration plus étroite entre son Comité consultatif sur l'immigration (CCI) bien établi et le dispositif politique d'IRCC. Depuis 1994, le CCI a mis en place un centre de liaison et un espace neutre où les conseiller.ère.s en immigration pour étudiant.e.s internationaux.ales peuvent travailler sur des enjeux de politique d'intérêt commun. Le CCI peut soutenir les efforts d'IRCC en fournissant une rétroaction rapide et les perspectives sur la politique ou les orientations de programme proposées de la part des personnes qu'elles toucheront probablement le plus. Des réunions régulières et permanentes entre le CCI et IRCC permettraient de bâtir la confiance et de faire en sorte que les changements dans les politiques d'immigration n'aient pas de conséquences négatives imprévues. Elles aideraient également IRCC à accélérer l'adoption de solutions et d'innovations politiques grâce à la contribution directe du secteur de l'éducation internationale.

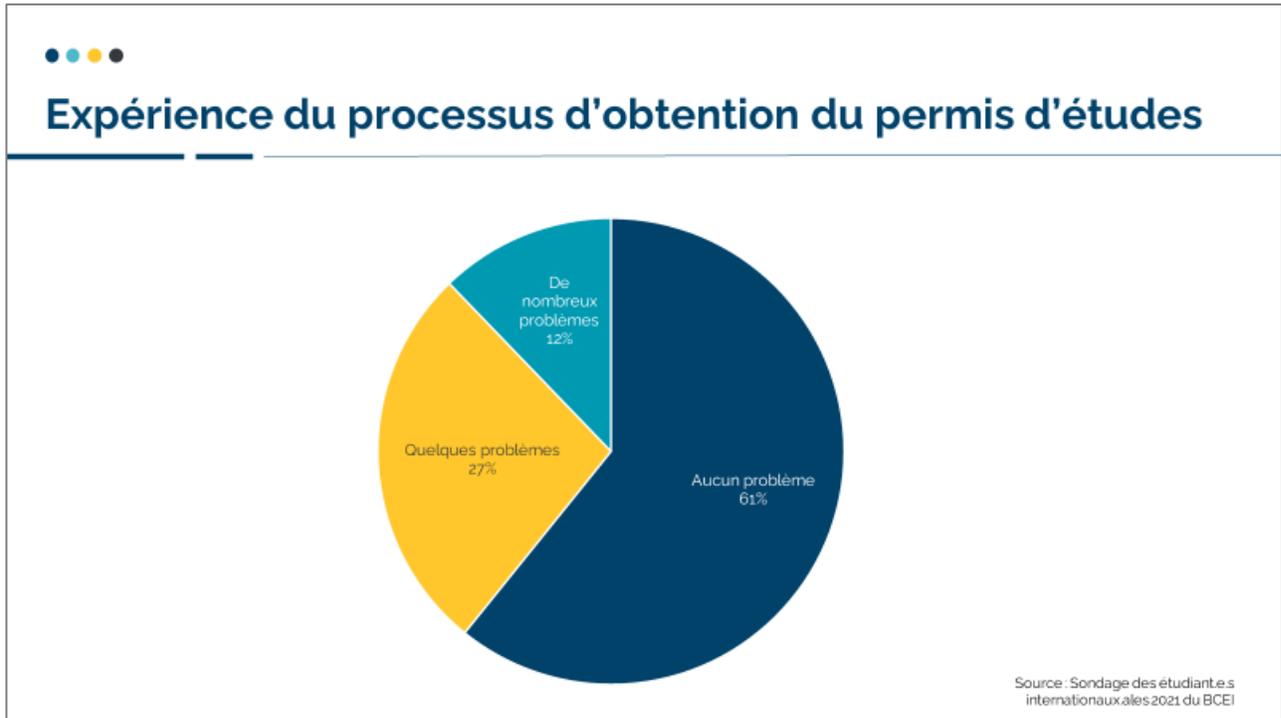


Comité consultatif sur l'immigration (CCI) du BCEI



Établie en 1994, le Comité consultatif sur l'immigration cerne les enjeux critiques du point de vue des établissements d'enseignement, particulièrement les enjeux systémiques touchant les étudiant.e.s internationaux.ales, et formule des recommandations de politiques à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour essayer de les résoudre. Le CCI joue le rôle d'agent de liaison avec les membres du BCEI sur les questions d'immigration et contribue à la création de politiques, de procédures et de systèmes plus efficaces pour répondre aux besoins des étudiant.e.s internationaux.ales et des établissements.

Le sondage des étudiant.e.s internationaux.ales biennal le plus récent du BCEI a mis en valeur un certain nombre de préoccupations relatives à l'accès aux permis d'études et aux délais de traitement. À la question de savoir ce qu'ils/elles pensaient du rendement du Canada en matière de délivrance des permis d'études, 39 % des répondant.e.s étudiant.e.s internationaux.ales ont déclaré avoir eu des problèmes, petits ou grands.



Si l'on compare la mention bon ou très bon du Canada en ce qui concerne les perceptions du traitement des visas étudiants à celle de nos concurrents, cette mention de 32 % représente une proportion bien inférieure à celle d'autres pays à fort volume d'inscriptions avec lesquels le Canada est en concurrence. Il va sans dire que dans ce marché mondial des talents concurrentiel, IRCC devrait faire de la résolution de ces problèmes une priorité.



Perception du traitement des visas étudiants par rapport aux autres pays

	BON / TRÈS BON
CANADA	32 %
AUSTRALIE	59 %
ÉTATS-UNIS	52 %
ROYAUME-UNI	78 %

Source : Navitas. Enquête sur la perception des agent.e.s

Il est essentiel qu'IRCC dispose des ressources nécessaires pour traiter en temps opportun les demandes de visas d'étudiant.e.s internationaux.ales. Le BCEI sait qu'IRCC recherche activement de nouveaux moyens d'accélérer et de rationaliser le traitement des visas étudiants. Il s'agit notamment de l'utilisation de nouveaux outils d'intelligence artificielle pour compléter les évaluations subjectives des demandes par les agent.e.s d'immigration et de l'augmentation de la capacité de traitement dans les pays et régions où la demande de permis d'études est forte. Le BCEI soutient et applaudit ces initiatives.

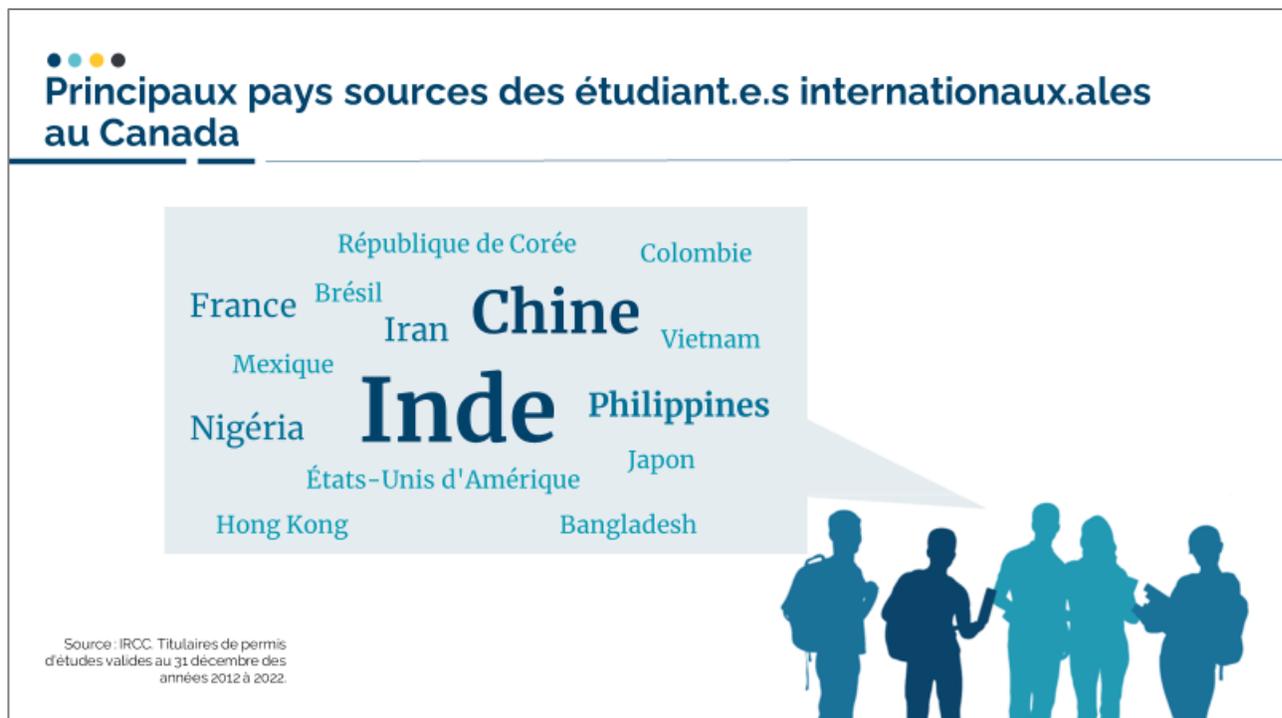
Le BCEI **ne soutiendra pas** des solutions simplistes pour accélérer les évaluations des demandes de permis d'études si elles visent à plafonner le nombre global des demandes soumises à l'examen d'IRCC ou à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales dans les établissements d'enseignement canadiens.

À un moment où le financement et les inscriptions d'étudiant.e.s canadien.ne.s sont en baisse dans les établissements d'enseignement canadiens, cette approche manque de vision et est contreproductive. Elle trancherait également avec le discours des autres ministères et organismes fédéraux, des autres ordres de gouvernement et de l'industrie qui promeuvent activement le Canada comme une destination de choix pour les étudiant.e.s étranger.ère.s qui offre aux diplômé.e.s qualifié.e.s une voie d'accès claire à la résidence permanente.

En effet, toute initiative qui limiterait directement ou indirectement les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales dans les établissements d'enseignement canadiens — en l'absence d'un processus exhaustif et inclusif de collaboration entre les nombreuses parties prenantes concernées — auraient des résultats néfastes. L'imposition d'un nombre maximal d'étudiant.e.s admis.e.s aurait pour conséquence :

- de créer une concurrence malsaine entre les provinces et les territoires, les régions et les établissements d'enseignement — au détriment des provinces, des territoires et des établissements d'enseignement de petite taille;
- de pousser le gouvernement à fixer des quotas d'étudiant.e.s internationaux.ales par province et territoire, par taille d'établissement d'enseignement, par type et programme d'études — sans tenir compte de la demande du marché;
- d'inciter les établissements d'enseignement qui manquent déjà de fonds à concentrer leur recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales sur les marchés existants dans les pays sources importants, plutôt qu'à investir dans de nouveaux marchés.

Sur ce dernier point, une des approches proposées dans la nouvelle stratégie quinquennale en matière d'éducation internationale d'AMC, qui devrait être présentée à la fin de cette année après les consultations publiques, est d'étendre le recrutement aux pays sources non traditionnels. Actuellement, les principaux pays sources d'étudiant.e.s internationaux.ales au Canada figurent dans le graphique ci-dessous. Une dépendance accrue envers les pays sources existants rendrait les établissements d'enseignement canadiens et les entreprises de recherche du Canada vulnérables aux bouleversements géopolitiques.



L'imposition d'un nombre maximal d'étudiant.e.s internationaux.ales limiterait également la capacité du Canada à utiliser l'éducation internationale (c'est-à-dire sa « puissance discrète ») pour faire avancer ses objectifs de politique étrangère dans certaines régions. Comme indiqué plus haut, 40 % des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada prévoient de retourner dans leur pays après leurs études. Plus leur expérience éducative au Canada est positive, plus il est probable qu'ils/elles deviennent des ambassadeur.rice.s pour le Canada et utilisent leurs réseaux et leur compréhension de ce que le Canada peut offrir au bénéfice de tou.te.s. Les liens interpersonnels facilitent les échanges culturels, la recherche collaborative, les partenariats et les relations commerciales, et contribuent à faire avancer les intérêts du Canada.

Le BCEI ne promeut pas non plus une approche permissive en matière d'admission d'étudiant.e.s internationaux.ales ni ne laisse entendre qu'IRCC ignore les enjeux importants auxquels sont confronté.e.s les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada. IRCC peut et doit jouer un rôle de premier plan dans les efforts en cours pour résoudre certains des problèmes systémiques touchant les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada.

Par exemple, les accords fédéraux-provinciaux/territoriaux sur la planification en matière d'immigration, qui sont mis à jour chaque année, se concentrent sur les critères de sélection des immigrant.e.s, les exigences linguistiques, les besoins du marché du travail, les services d'établissement et d'intégration et les modalités de financement. Ils ne font aucune allusion aux étudiant.e.s internationaux.ales au Canada, à la façon de répondre à leurs besoins en matière de logement, de services sociaux, sanitaires et mentaux, ni à la façon d'aider à combler les pénuries de talent ou à concrétiser les objectifs provinciaux d'immigration.

Dans la prochaine section de notre mémoire, nous abordons les rôles et les responsabilités, ainsi que les grands enjeux d'imputabilité pour s'assurer que le Canada et les étudiant.e.s internationaux.ales tirent pleinement parti de leurs études au Canada.

Liste récapitulative des recommandations de la partie 1 :

- 1. Toute stratégie fédérale visant à tirer parti des avantages de l'immigration pour le Canada doit reconnaître, dans les politiques et les programmes, la contribution potentielle des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada à la réalisation de ces objectifs.*
- 2. Si la priorité immédiate de la mise à jour des politiques d'immigration du Canada est de relever les défis du marché du travail et de la démographie soulignés dans le document de discussion d'IRCC, les plus de 800 000 titulaires de permis d'études internationales au Canada (dont 60 % ont exprimé le désir de rester au Canada après leurs études) sont un élément essentiel de la solution.*
- 3. Des règles fédérales plus claires en matière de responsabilité et de nouveaux mécanismes de gouvernance sont nécessaires pour permettre une approche pangouvernementale pour attirer les meilleurs étudiant.e.s internationaux.ales, leur offrir une expérience éducative positive et inciter les*

plus aptes à contribuer au marché du travail et aux impératifs démographiques à rester au pays après l'obtention de leurs diplômes.

- 4. IRCC doit établir un système d'immigration qui présente clairement les intentions du Canada en ce qui concerne les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales qualifié.e.s dont les compétences sont demandées aujourd'hui et à l'avenir.*
- 5. Le gouvernement du Canada doit utiliser son pouvoir de rassemblement pour faciliter une collaboration systématique avec et parmi les autres ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement, les partenaires communautaires, les organismes d'établissement et les entreprises en faveur de l'éducation internationale et du recrutement des étudiant.e.s internationaux.ales.*
- 6. Les politiques d'immigration et d'éducation internationale du Canada doivent rester complémentaires et continuer de refléter les valeurs fondamentales canadiennes d'inclusion, de tolérance, d'équité, de générosité et de solidarité internationale.*
- 7. Les ressources mises à la disposition d'IRCC pour permettre le traitement en temps opportun des demandes internationales de permis d'études doivent être proportionnelles à la demande.*
- 8. Il faut améliorer les délais de traitement des demandes internationales de permis d'études au Canada et les aligner sur ceux de nos concurrents.*
- 9. Avant que le gouvernement du Canada ne désigne un nouveau pays, une nouvelle région ou sous-région « prioritaire » pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales, IRCC doit s'assurer d'être prêt à assumer les retombées de cette décision en effectuant une étude d'impact sur ses ressources, les exigences en matière de formation initiale et continue du personnel, et déterminer s'il faut adapter les procédures actuelles pour éviter les conséquences négatives imprévues telles que les taux de refus élevés.*
- 10. Lorsque le personnel d'IRCC constate régulièrement des taux de refus élevés de permis d'études pour des ressortissant.e.s de certains pays ou certaines régions, il doit communiquer avec AMC et les établissements d'enseignement canadiens qui ont accepté les demandes d'inscription pour déterminer les causes de ces problèmes et y remédier.*
- 11. Au besoin, IRCC doit prendre des mesures concrètes pour fournir une formation en compétences interculturelles aux agent.e.s d'immigration, examiner les algorithmes utilisés actuellement dans la sélection des demandeur.euse.s afin de détecter les préjugés involontaires, étudier les facteurs qui expliquent les taux de refus élevés de certains bureaux des visas.*
- 12. IRCC doit adopter une approche plus flexible pour évaluer les demandes de permis d'études des étudiant.e.s potentiel.le.s venant des pays ou des régions pauvres, les critères « omnivalents »*

actuels d'évaluation des risques financiers ou de la probabilité de retour de l'étudiant.e dans son pays après ses études ont occasionné des inégalités.

- 13. Bien que le BCEI reconnaisse que l'intelligence artificielle permettrait d'accélérer et de rationaliser le traitement des demandes internationales de permis d'études, il préconise d'utiliser ces outils pour compléter, et non pour remplacer, les évaluations subjectives des demandes par les agent.e.s d'immigration.*
- 14. Le BCEI rejette toute solution unilatérale du gouvernement du Canada pour accélérer les évaluations des demandes de permis d'études si elle vise à plafonner le nombre global des demandes soumises à l'examen d'IRCC ou à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales dans les établissements d'enseignement canadiens.*
- 15. Toute décision visant à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales au Canada ne doit être prise qu'après des consultations avec les parties prenantes de l'éducation internationale et conformément à un consensus clair sur la façon de procéder pour éviter toute concurrence malsaine entre les provinces et les territoires, entre les régions et parmi les établissements d'enseignement, et pour éviter de rendre le Canada vulnérable aux bouleversements géopolitiques découlant d'une trop grande « dépendance » de recrutement dans les pays sources traditionnels.*

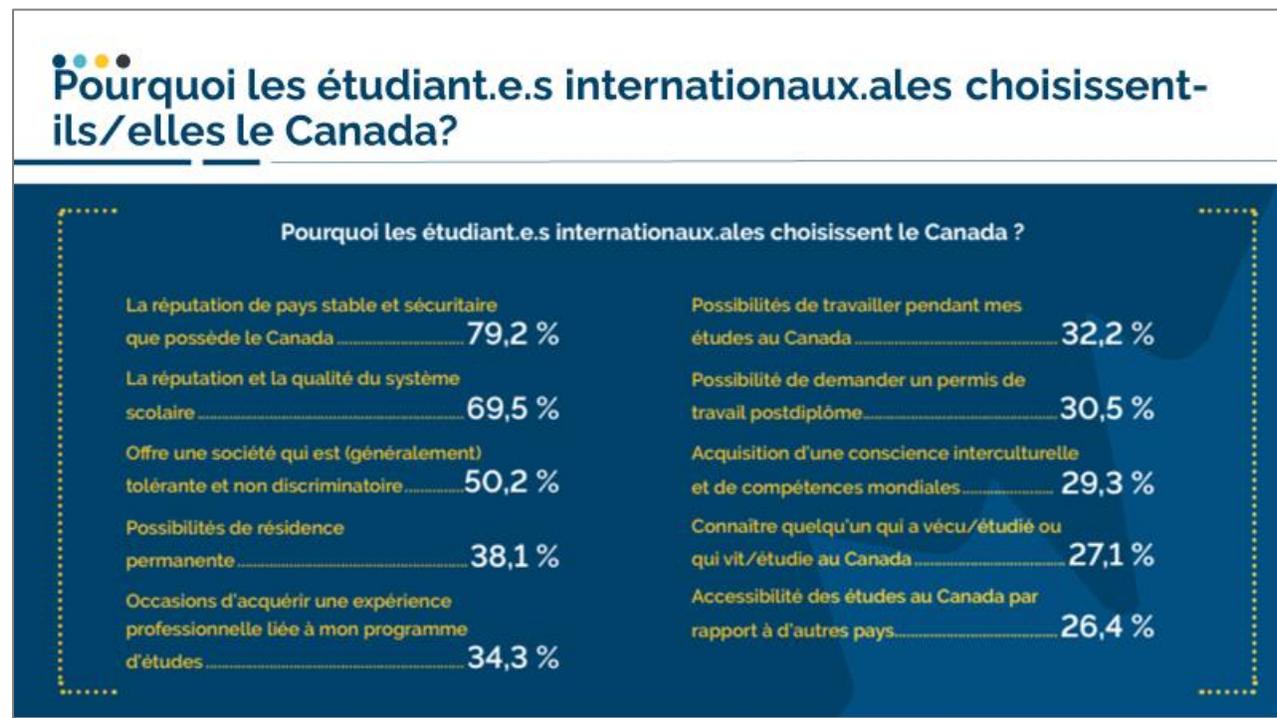
Partie 2 : Améliorer l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration

Pour que le système d'immigration canadien réalise pleinement ses objectifs démographiques, économiques et sociétaux pancanadiens, il est essentiel d'améliorer l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration. Cet effort doit se concentrer sur le potentiel des étudiant.e.s internationaux.ales à augmenter leur contribution déjà importante au Canada.

Il va sans dire que pour les étudiant.e.s internationaux.ales, les limites des approches actuelles deviennent de plus en plus manifestes. Le fait qu'IRCC et AMC ont lancé séparément des consultations avec des calendriers qui se chevauchent, mais avec des dates d'achèvement différentes pour des enjeux qui sont clairement complémentaires, pose problème.

Le processus d'IRCC porte sur l'avenir de la politique d'immigration; celui d'AMC, sur la façon de tirer parti de l'effectif international pour faire avancer notamment les priorités du Canada. IRCC devrait délivrer plus de 800 000 permis d'études internationaux en 2023, et environ 60 % des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada souhaitent demander la résidence permanente après l'obtention de leur diplôme. Dans ce contexte,

des processus mieux coordonnés permettraient une discussion mieux informée sur la politique, même si chaque ministère surveille de près les efforts de l'autre.



Une stratégie cohérente, intégrée et holistique soutiendrait les efforts visant à encourager les étudiant.e.s internationaux.ales venant d'un large éventail de pays à faire du Canada leur destination de choix pour réaliser leurs aspirations scolaires, personnelles et professionnelles. Une telle stratégie permettrait :

- de combler les lacunes de longue date en matière de données qui empêchent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les établissements d'enseignement, les entreprises, les municipalités et les fournisseurs de services communautaires de planifier et d'évaluer les répercussions continues des étudiant.e.s internationaux.ales sur le logement, les services sociaux et d'autres services;
- de définir clairement les rôles et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des établissements d'enseignement, des partenaires communautaires et des parties prenantes dans la mise en place d'un environnement qui aide les étudiant.e.s internationaux.ales à réussir;
- de réunir régulièrement tous ces acteurs pour fixer les priorités et évaluer l'état d'avancement vers ces objectifs, plutôt que de laisser chacun continuer à travailler isolément;
- d'informer et de mieux calibrer les initiatives de promotion d'AMC en matière d'éducation internationale;

- de permettre l'élaboration de programmes intelligents et ciblés qui jumèlent les étudiant.e.s internationaux.ales poursuivant leurs études au Canada, dont les compétences sont recherchées et qui possèdent les compétences et les certifications professionnelles requises, aux collectivités et secteurs d'activités qui ont besoin d'eux et d'elles et apprécieront leur présence;
- de fournir à IRCC les preuves et les arguments dont elle a besoin pour offrir un processus clair vers la résidence permanente aux diplômé.e.s qualifié.e.s qui souhaitent rester au Canada.

Il est paradoxal pour AMC de dévoiler une nouvelle stratégie quinquennale en matière d'éducation internationale pour le Canada qui vise à étendre et à diversifier le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales, à utiliser les programmes de bourses pour cibler des étudiant.e.s de grande valeur capables de faire avancer les objectifs canadiens en matière d'innovation ou à accorder la priorité à différents pays ou régions, si sa stratégie n'est pas entièrement synchronisée avec la façon dont IRCC prévoit d'allouer ses maigres ressources et le secteur où elle le fera. Cela est déjà arrivé dans le passé, et ne devrait pas se répéter.

Le BCEI pense que le gouvernement du Canada devrait établir un nouveau rôle de dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada qui servirait de point central des efforts de développement d'une approche gouvernementale pour recruter les étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées et faciliter leur accès à la résidence permanente. Le mandat du/de la dirigeant.e principal.e des talents devrait comprendre la collaboration avec les associations professionnelles, les groupes de recherche et les administrateur.rice.s de services de santé pour les sensibiliser au rôle potentiel que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent jouer pour combler les lacunes du marché du travail et ce que ces parties prenantes peuvent faire pour faciliter les voies d'accès à la résidence permanente pour retenir les meilleurs talents. Le/la dirigeant.e principal.e des talents devrait également travailler avec les autres ordres de gouvernement pour fixer des objectifs relatifs au recrutement et à la rétention des étudiant.e.s internationaux.ales qu'il serait idéal d'inclure dans les accords annuels sur l'immigration.

Le BCEI collabore déjà avec ses établissements membres pour s'assurer de l'intégrité de la mobilité des étudiant.e.s vers le Canada.

Par exemple, pour renforcer l'intégrité du processus d'immigration des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada, le BCEI offre, souvent en partenariat avec les provinces, des programmes de certification et de perfectionnement professionnel aux conseiller.ère.s et agent.e.s pour étudiant.e.s internationaux.ales professionnel.le.s travaillant au Canada et à l'étranger. Et comme indiqué dans la première partie, le CCI du BCEI travaille à cerner les enjeux critiques du point de vue des établissements, particulièrement les enjeux systémiques touchant les étudiant.e.s internationaux.ales, et à formuler des recommandations de politiques à IRCC pour les résoudre.



ÉduCanada est un partenariat de collaboration entre Affaires mondiales Canada et les provinces et territoires du Canada, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).

Fait la promotion du Canada en tant que destination d'études ou partenaire éducatif auprès de publics internationaux



Coordonne les efforts de promotion de l'éducation déployés par le Service des délégués commerciaux du Canada

Offre des possibilités de bourses d'études internationales aux candidat.e.s internationaux.ales pour qu'ils/elles étudient au Canada et aux Canadien.ne.s pour qu'ils/elles étudient à l'étranger



Facilite les relations et les services entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les associations et les missions canadiennes à l'étranger en matière de promotion de l'éducation

En complément à la certification d'ÉduCanada, le BCEI travaille activement à la conception d'un *Code d'éthique pour l'éducation internationale au Canada* englobant les établissements d'enseignement et les praticien.ne.s qui y travaillent.

Rédigé à l'aide des résultats du plus récent sondage des étudiant.e.s internationaux.ales du BCEI, le Code sera un cadre éthique important des engagements pour fournir aux étudiant.e.s internationaux.ales une expérience de qualité pour mieux les connecter à la collectivité. Il soulignera aussi la nécessité de recadrer le recrutement dans une optique de durabilité qui tient compte de la capacité des établissements d'enseignement à gérer efficacement les admissions et à satisfaire les besoins complexes des personnes qu'ils recrutent.

Le Code intégrera également un cadre de travail pour les agent.e.s d'éducation internationale. L'objectif ici est de s'assurer que les établissements d'enseignement canadiens qui dépendent d'agent.e.s d'éducation internationale embauchent des personnes qualifiées qui travaillent de façon éthique et transparente, et accordent la priorité aux candidat.e.s de qualité qui iront très probablement au bout de leurs études au Canada.

Pour ce faire, les établissements d'enseignement s'efforcent de s'assurer qu'ils disposent de la capacité adéquate interne, par l'intermédiaire de programmes de soutien de pairs et des partenariats communautaires, pour accueillir les nouveaux.elles étudiant.e.s. Il s'agit notamment de les aider à accéder à un logement adéquat, aux services médicaux et sociaux, ainsi qu'aux services de santé mentale, et de fournir un soutien pertinent aux personnes qui ont besoin de travailler ou espèrent rester au Canada après l'obtention de leur diplôme.

Sur ce dernier point, le BCEI et plusieurs de ses établissements membres communiquent déjà avec des entreprises, des agent.e.s de développement économique et des fournisseurs de services communautaires pour les sensibiliser à la façon dont ils peuvent tirer parti de l'expertise que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent fournir à court et à long terme.

Sur la base des données probantes obtenues grâce à son travail en cours sur ces enjeux, le BCEI soutient fortement l'élaboration d'un nouveau cadre de politique pour IRCC plus attentif aux besoins des étudiant.e.s internationaux.ales ainsi qu'aux intérêts des établissements d'enseignement et des secteurs privés et sans but lucratif du Canada. Ce nouveau cadre devrait notamment porter une attention particulière à l'élimination ou à la réduction des obstacles politiques qui limitent l'accès des étudiant.e.s internationaux.ales au travail rémunéré et non rémunéré, aux stages ou à l'expérience communautaire ou bénévole.

Il ressort très clairement de la recherche du BCEI que plus les étudiant.e.s internationaux.ales s'engagent tôt et profondément dans la société canadienne — par l'entremise du travail, du service communautaire ou en tant que bénévoles — plus il est probable qu'ils/elles réussissent à réaliser leurs aspirations personnelles, scolaires et professionnelles, en restant au Canada ou en retournant dans leurs pays d'origine. Les connexions de ce genre leur donnent une expérience inestimable, une meilleure connaissance de la culture et des valeurs canadiennes et un accès à de nouveaux contacts et réseaux sur lesquels ils/elles peuvent s'appuyer après leurs études pour se préparer à la prochaine phase de leurs vies. Pour ceux/celles qui choisissent de rester, ces connexions peuvent rendre la transition vers la résidence permanente moins difficile et plus positive pour eux/elles-mêmes et leurs familles.

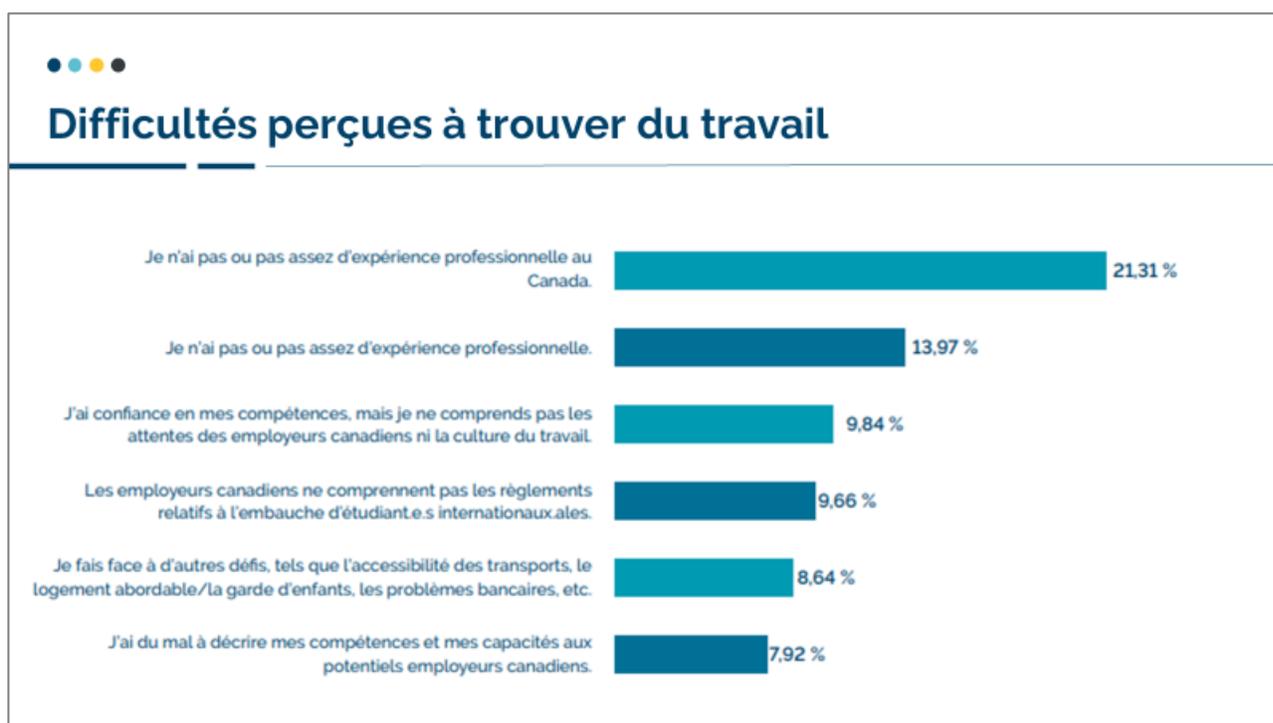
Dans la même veine, permettre aux étudiant.e.s internationaux.ales qui ont besoin de travailler au Canada pour financer leurs études est également une expression des valeurs canadiennes de justice et d'équité. Pour bon nombre d'étudiant.e.s internationaux.ales, la possibilité de travailler à temps partiel — travail à la tâche — est déterminante dans leur décision (et capacité) d'étudier au Canada. Il en va de même pour l'acquisition d'une expérience pratique en tant que stagiaires, grâce à des programmes études-travail, ou d'accréditation dans le domaine d'études de leur choix après un travail bénévole.

Il est important que la stratégie en matière d'éducation internationale du Canada reconnaisse, accepte et, si nécessaire, soutienne les étudiant.e.s venant de toutes les parties du monde et de toutes les couches de la société. Et il est également important que les politiques d'immigration influant sur le type de travail et le lieu où les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent travailler — par nécessité ou par obligation — tiennent compte de cette réalité.

Pendant la réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a fait preuve d'une flexibilité et d'une générosité admirables dans son soutien aux étudiant.e.s internationaux.ales qui devaient travailler des heures supplémentaires ou prolonger leur séjour pour achever leurs études ou obtenir leur accréditation. La trousse de politiques d'IRCC devrait également comprendre une approche similaire qui se consacre à l'élimination des obstacles déraisonnables auxquels se heurtent les étudiant.e.s

internationaux.ales qui développent des liens profonds dès leur arrivée au Canada grâce au travail rémunéré ou non rémunéré.

Dans le plus récent sondage des étudiant.e.s internationaux.ales du BCEI, les répondant.e.s ont souligné deux problèmes. Premièrement, les employeur.euse.s ne valorisent ou n’apprécient toujours pas les compétences que ces étudiant.e.s apportent sur le marché et ne savent pas comment discuter avec eux/elles pour fournir des occasions de perfectionnement scolaire et professionnel ou de développement personnel, ou comment les inciter à rester après l’obtention de leur diplôme. Deuxièmement, les employeur.euse.s canadien.ne.s ne connaissent pas suffisamment les règles relatives à l’embauche d’étudiant.e.s internationaux.ales et ne savent pas comment naviguer dans le système d’immigration ou comment faciliter leur rétention après l’obtention de leur diplôme. Ces lacunes doivent être corrigées.

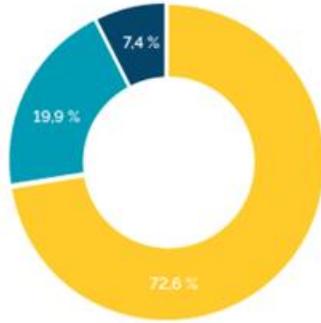


Le BCEI note également qu’en l’absence d’une stratégie délibérée qui encourage et soutient les régions et les collectivités de petite taille dans l’attraction et la rétention des étudiant.e.s internationaux.ales, il est peu probable que les objectifs démographiques de la stratégie d’immigration du Canada se réalisent. Bien que la plupart des immigrant.e.s choisissent de s’établir dans les grands centres urbains, les données du dernier sondage des étudiant.e.s internationaux.ales du BCEI semblent montrer que lorsque les conditions sont favorables, les étudiant.e.s internationaux.ales ont plus tendance à rester dans les collectivités où ils/elles ont étudié. Cela souligne la nécessité d’une approche plus holistique et plus inclusive pour permettre au Canada de bien tirer parti des avantages de l’éducation internationale.

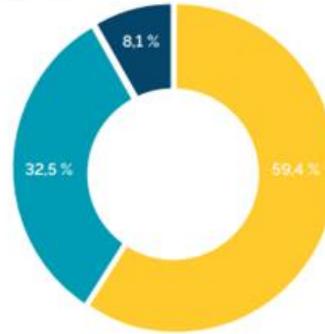


Intentions de rester au Canada

Intention de demander un permis de travail postdiplôme



Intention de demander le statut de résident.e permanent.e au Canada



■ Oui ■ Incertain.e ■ Non



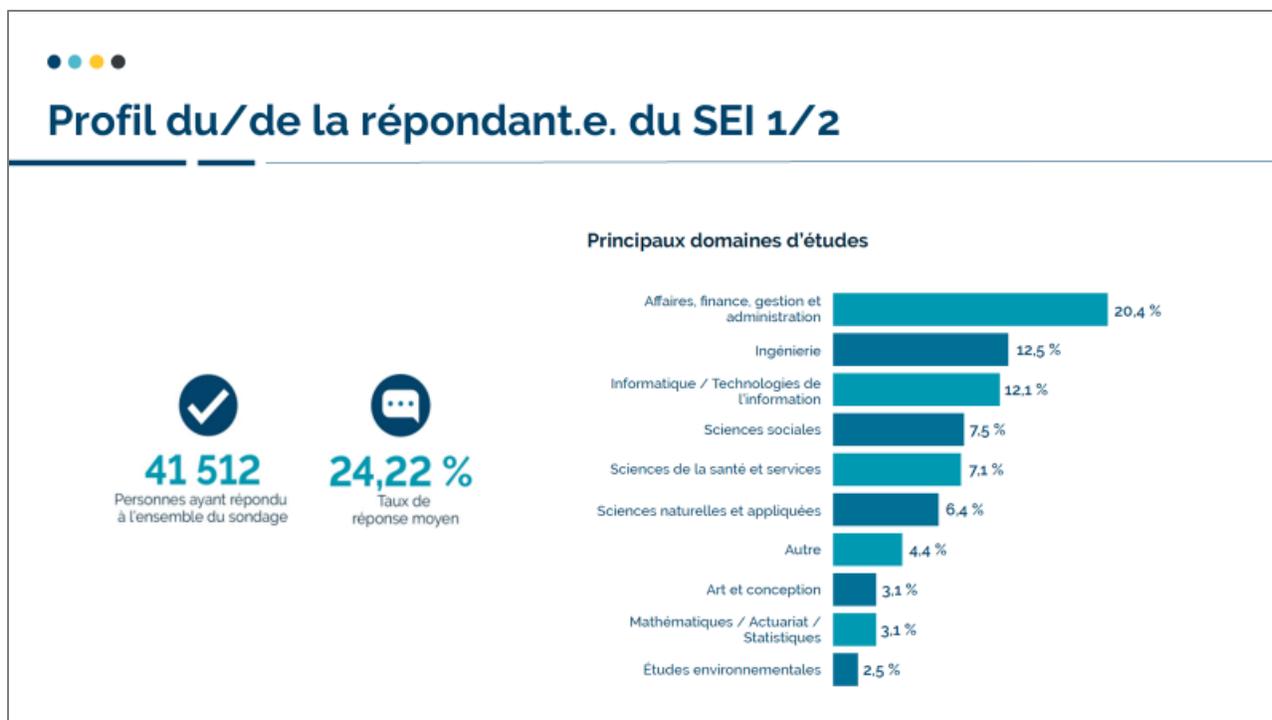
Étudiant.e.s vivant actuellement dans la province/le territoire et qui ont l'intention d'y rester après avoir obtenu le statut de résident.e permanent.e



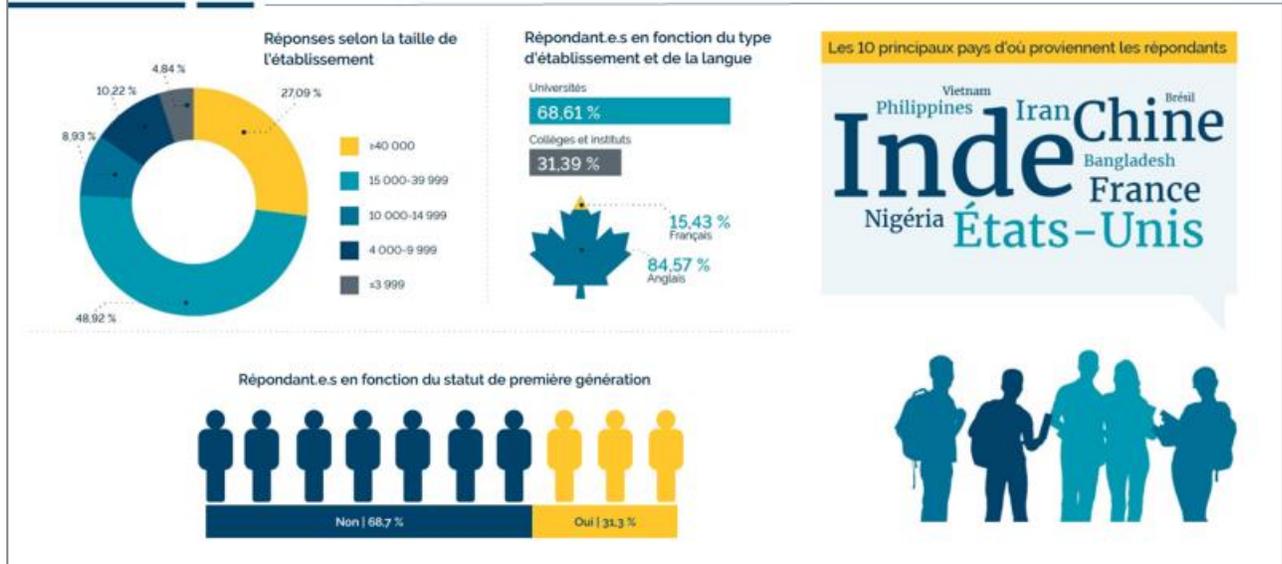
Lorsqu'on leur demande pourquoi ils/elles aimeraient vivre dans la province choisie, 33.1 % des répondant.e.s déclarent qu'ils/elles apprécient le style de vie de la province, tandis que 25.3 % sont préoccupé.e.s par les possibilités d'emploi et 20.6 % souhaitent être près de leur famille ou de leurs ami.e.s.

Enfin, le BCEI travaille avec diligence sur des initiatives qui aident à connecter toutes les parties prenantes de l'écosystème de l'éducation internationale — établissements d'enseignement, collectivités, entreprises, organismes d'établissement et tous ordres de gouvernement. Dans le cadre de cet effort, le BCEI organise régulièrement des occasions de dialogue, met en vedette les pratiques exemplaires nationales et internationales, mène des sondages biennaux des étudiant.e.s internationaux.ales et crée des ressources à l'intention des étudiant.e.s internationaux.ales, des éducateur.rice.s et des administrateur.rice.s.

Il travaille également avec ardeur à combler les écarts de données sur les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales au Canada. Notre objectif est de devenir un point central d'information à jour en maintenant un carrefour de données sur l'éducation internationale. Qu'est-ce qui fait le succès d'une expérience d'éducation internationale? Comment nous positionnons-nous par rapport aux autres pays? Quelle aide les établissements d'enseignement, les collectivités et les entreprises peuvent-ils apporter? Les étudiant.e.s internationaux.ales et leurs pairs canadiens ont-ils le même rendement ou les résultats varient-ils selon le pays source ou le programme d'études? Sinon, pourquoi, et que peut-on faire à ce sujet? Quel effet la formation ou l'accréditation au Canada a-t-il eu sur la réussite personnelle et professionnelle des étudiant.e.s internationaux.ales? Combien de diplômé.e.s ont immigré au Canada et travaillent dans leur domaine d'études — ou dans d'autres secteurs? Combien de diplômé.e.s internationaux.ales prévoient-ils/elles de rester au Canada après l'obtention de leur diplôme? Pourquoi? À ce jour, en quoi le Canada a-t-il tiré parti de la présence d'étudiant.e.s internationaux.ales et quelle autre mesure faut-il pour en bénéficier davantage dans l'avenir? Les réponses à ces questions sont cruciales pour éclairer nos choix en matière de politiques et de programmes.



Profil du/de la répondant.e. du SEI 2/2



Liste récapitulative des recommandations de la partie 2 :

16. *Un leadership national est nécessaire pour combler les écarts de données et permettre à tous les ordres de gouvernement, aux établissements d'enseignement, aux entreprises, aux municipalités et aux fournisseurs de services communautaires d'évaluer les répercussions et les avantages de la présence d'étudiant.e.s internationaux.ales et de planifier leurs ressources en conséquence.*
17. *Les rôles et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux dans la mise en place d'un environnement qui aide les étudiant.e.s internationaux.ales à réussir doivent être davantage clarifiés pour qu'ils collaborent plus efficacement sur ces enjeux avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements d'enseignement, les partenaires communautaires et les autres parties prenantes.*
18. *IRCC et AMC devraient reconnaître l'importance de collaborer officiellement et régulièrement avec le CCI du BCEI pour évaluer les répercussions potentielles de toute proposition de changements aux politiques d'immigration qui pourraient toucher les étudiant.e.s internationaux.ales ou pour cerner et aborder de façon proactive les enjeux émergents et leurs solutions.*
19. *Le gouvernement du Canada devrait créer un poste de dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada. Il/elle dirigerait une stratégie pangouvernementale de recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées et collaborerait avec les autres ordres de gouvernement pour fixer les objectifs en matière de rétention d'étudiant.e.s international.e.s et attribuer les ressources conformément aux accords annuels sur l'immigration en ce sens.*

20. *Le/la dirigeant.e principal.e des talents devrait également collaborer avec les associations professionnelles, les groupes de recherche du Canada et les administrateur.rice.s de services de santé pour élaborer des programmes intelligents et ciblés qui jumèlent les étudiant.e.s internationaux.ales en fin d'études au Canada aux collectivités et secteurs d'activité qui ont besoin d'eux/elles et apprécieront leur présence.*

21. *Le BCEI a un rôle à jouer dans le succès des programmes d'immigration du Canada. Il favorise un dialogue intelligent sur les enjeux de l'éducation internationale et renforce la capacité de ses membres à fournir aux étudiant.e.s internationaux.ales une expérience éducative positive à l'aide d'initiatives telles que le sondage biennal des étudiant.e.s internationaux.ales et le Code éthique de l'éducation internationale au Canada, et en fournissant de la formation et des ressources à l'intention des étudiant.e.s internationaux.ales, des éducateur.rice.s et des administrateur.rice.s.*

Partie 3 : Rationaliser les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales

Le BCEI note que la seule allusion aux étudiant.e.s internationaux.ales dans la lettre de mandat du ministre d'IRCC est un engagement à « élargir les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers temporaires au moyen du système d'Entrée express. » Nous relevons également que le document de discussion d'IRCC ne reconnaît pas la contribution unique et potentiellement énorme des étudiant.e.s internationaux.ales à l'avancement d'au moins deux des objectifs principaux du document de discussion, à savoir :

- Contribuer à la croissance économique
 - combler les besoins/lacunes à court terme du marché du travail
 - attirer/retenir les talents à long terme dans les secteurs de croissance critique
- Composer avec la résilience et les impératifs démographiques :
 - répondre aux besoins d'une population vieillissante (ratio employé.e.s/retraité.e.s)
 - accroître l'établissement dans les régions/collectivités de petite taille

Le document de discussion regroupe plutôt les étudiant.e.s internationaux.ales avec les autres catégories d'immigrant.e.s, sans les distinguer :

- *Le terme « système d'immigration » désigne plusieurs choses. Il comprend toute personne qui soutient collectivement les programmes et services qui font entrer les étranger.ère.s au Canada en tant que résident.e.s temporaires (visiteur.euse.s, étudiant.e.s et travailleur.euse.s temporaires) ou résident.e.s permanent.e.s, et veille à ce qu'ils/elles s'intègrent bien dans la société canadienne...*

Comme relevé plus haut dans le présent mémoire, IRCC doit adopter une approche équilibrée pour préserver l'intégrité des politiques et des programmes d'immigration et pour assurer leur succès. Cet effort doit reconnaître toute la portée et la profondeur des contributions que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent apporter pour bâtir un Canada plus fort, plus résilient, plus innovant et ouvert.

Il est certain que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent aider le Canada à combler des pénuries du marché du travail et des écarts de compétences dans un certain nombre de secteurs et le font. Ils/elles sont essentiel.le.s à notre économie et font déjà bouger les choses. Et nos politiques d'immigration doivent également tenir compte des contributions clés que les étudiant.e.s internationaux.ales hautement qualifié.e.s peuvent apporter à notre compétitivité et à nos perspectives économiques, à nos entreprises de recherche, au secteur de la santé, à notre société et culture, et aux domaines émergents tels que la technologie verte, le génie biologique, le changement climatique et l'apprentissage machine. Nous devons nous assurer de pouvoir aider à utiliser cette masse critique de connaissances et d'expertise à notre avantage et dans les secteurs où elles seront le plus utiles.

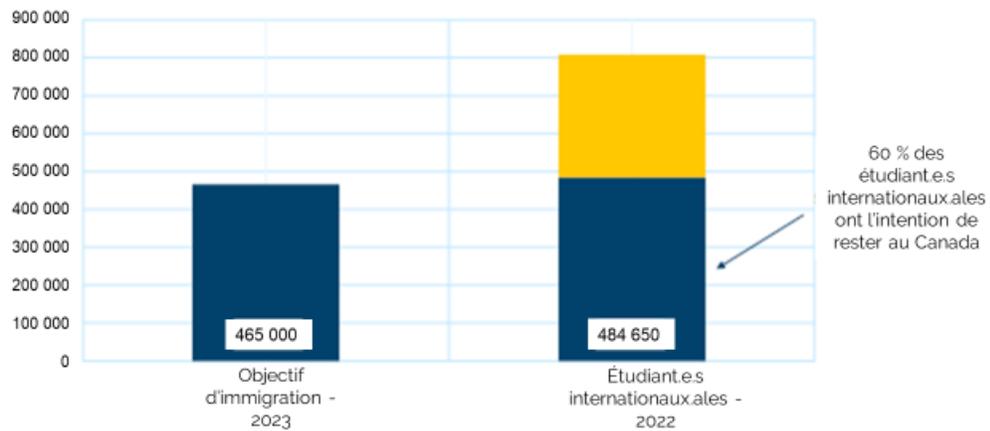
Mais cela n'est qu'un aspect de la situation. Les étudiant.e.s internationaux.ales ajoutent également de la valeur à nos établissements d'enseignement et à nos collectivités, par leur énergie, leur ingéniosité et leur créativité. Ils/elles introduisent de nouvelles perspectives dans la résolution de défis complexes, nous exposent à des cultures, une cuisine et une musique et un art différents et servent d'interprètes, de médiateur.rice.s et de mentor.e.s interculturel.le.s — sur les campus et en dehors de ceux-ci, dans nos lieux de travail et nos collectivités...

Qu'ils/elles choisissent la résidence permanente au Canada et utilisent leurs talents et compétences ici, ou préfèrent retourner au pays pour réaliser leurs aspirations, nos politiques d'immigration doivent entièrement soutenir les efforts qui rendent leurs expériences éducatives au Canada aussi positives que possibles.

Le BCEI pense qu'une stratégie délibérée pour faciliter l'accès à la résidence permanente aux étudiant.e.s internationaux.ales qui veulent rester au Canada après l'obtention de leur diplôme est le moyen le plus efficace pour le Canada de concrétiser ses objectifs en matière d'immigration. Ils/elles sont généralement plus jeunes que les immigrant.e.s des autres catégories. Ils/elles ont effectué leurs études en anglais ou en français. Leurs diplômes et leurs accréditations sont déjà reconnus. Beaucoup ont déjà de l'expérience professionnelle au Canada. La plupart espèrent rester. Et ils/elles sont établis dans nos collectivités, et ont des réseaux personnels et professionnels pouvant les aider à trouver des emplois, à accéder aux services de santé et aux services sociaux, ce qui réduit la pression sur les services de soutien à l'établissement à long terme.



Objectif d'immigration et nombre d'étudiant.e.s internationaux.ales



Source : Sondage des étudiant.e.s internationaux.ales du BCEI, 2021

Les étudiant.e.s internationaux.ales devraient former un volet distinct dans notre système d'immigration. Si le gouvernement du Canada encourage activement les étudiant.e.s internationaux.ales à s'inscrire dans nos établissements d'enseignement parce qu'il les considère comme faisant partie de la solution à nos défis économiques et démographiques, il ne peut donc pas refuser des demandes de permis d'études de potentiel.le.s étudiant.e.s qui indiquent vouloir rester au Canada après l'obtention de leur diplôme. À notre avis, il n'est dans l'intérêt de personne que les étudiant.e.s internationaux.ales soient évalué.e.s selon les mêmes critères de « résidence temporaire » que les touristes ou les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires.

À la section 2, nous plaidons pour la création d'un poste de dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada pour s'assurer que toutes les parties de nos politiques d'immigration, du marché du travail, de développement économique, de commerce et d'assistance humanitaire travaillent de concert. Cela aiderait à résoudre les divergences actuelles des approches du Canada sur ces enjeux importants.

Au minimum, le système actuel de points d'appréciation d'IRCC devrait conférer un avantage supplémentaire aux candidat.e.s titulaires d'un diplôme ou d'une accréditation d'un établissement canadien à l'issue d'études faites au Canada, ainsi qu'à ceux/celles qui possèdent une expérience professionnelle au Canada.

IRCC doit renforcer la capacité des étudiant.e.s internationaux.ales à faire des choix intelligents pour leur intérêt et celui du Canada. Pour ce faire, il faudra notamment cerner et réduire les obstacles politiques qui limitent la capacité des étudiant.e.s internationaux.ales à travailler suffisamment pour payer leurs études ou à obtenir la formation en cours d'emploi, les compétences ou l'expérience professionnelle nécessaires pour

l'accréditation dans leur domaine d'études. Et elle doit élargir et défendre des programmes qui soutiennent les étudiant.e.s internationaux.ales dans l'établissement de liens interpersonnels et communautaires, au moyen de programmes de bénévolat et d'initiatives qui encouragent l'établissement de liens interculturels.

Liste récapitulative des recommandations de la partie 3 :

22. *Les politiques d'immigration du Canada devraient reconnaître qu'une stratégie délibérée pour faciliter l'accès à la résidence permanente aux étudiant.e.s internationaux.ales est le moyen le plus efficace pour le Canada de réaliser ses objectifs en matière d'immigration.*
23. *Les politiques d'immigration doivent reconnaître que les étudiant.e.s internationaux.ales établissent des liens communautaires tôt grâce au travail ou aux activités bénévoles, et plus ces liens sont profonds, plus il sera probable qu'ils/elles réussissent leurs études et contribuent au succès du Canada.*
24. *Pour réduire les inégalités, IRCC devrait s'efforcer de réduire au maximum les obstacles à l'obtention d'un travail pour les étudiant.e.s internationaux.ales qui ont besoin de financer leurs études ou d'accéder à l'apprentissage en milieu de travail ou aux expériences professionnelles postdiplôme.*
25. *Les étudiant.e.s internationaux.ales devrait former un volet distinct dans le système d'immigration canadien, étant donné qu'ils/elles sont généralement plus jeunes que les autres immigrant.e.s, répondent aux exigences linguistiques du Canada, possèdent des diplômes et des accréditations canadiens, sont établi.e.s dans nos collectivités, possèdent souvent une expérience professionnelle au Canada et disposent déjà d'un réseau de contacts personnels et professionnels.*
26. *Au minimum, le système actuel de points dans les programmes d'IRCC devrait conférer un avantage supplémentaire aux candidat.e.s titulaires d'un diplôme ou d'une accréditation d'un établissement canadien à l'issue d'études faites au Canada, ainsi qu'à ceux/celles qui possèdent une expérience professionnelle au Canada.*

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le BCEI est reconnaissant de pouvoir contribuer au dialogue important et opportun qu'IRCC engage avec les Canadiens.e.s pour élaborer *un système d'immigration pour l'avenir du Canada*.

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. *Toute stratégie fédérale visant à tirer parti des avantages de l'immigration pour le Canada doit reconnaître, dans les politiques et les programmes, la contribution potentielle des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada à la concrétisation de ces objectifs.*
2. *Si la priorité immédiate de la mise à jour des politiques d'immigration du Canada est de remédier aux défis démographiques et de main-d'œuvre soulignés dans le document de discussion d'IRCC, les plus de 800 000 titulaires de permis d'études internationaux au Canada (dont 60 % ont exprimé le désir de rester au Canada après leurs études) sont un élément essentiel de la solution.*
3. *Des règles fédérales plus claires en matière de responsabilité et de nouveaux mécanismes de gouvernance sont nécessaires pour permettre une approche pangouvernementale pour attirer les meilleurs étudiant.e.s internationaux.ales, leur offrir une expérience éducative positive et inciter les plus aptes à contribuer au marché du travail et aux impératifs démographiques à rester après l'obtention de leurs diplômes.*
4. *IRCC doit établir un volet d'immigration dédié qui présente clairement les intentions du Canada en ce qui concerne les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales qualifié.e.s dont les compétences sont recherchées.*
5. *Le gouvernement du Canada doit utiliser son pouvoir de rassemblement pour faciliter une collaboration systématique avec et parmi les autres ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement, les partenaires communautaires, les organismes d'établissement et les entreprises en faveur de l'éducation internationale et du recrutement des étudiant.e.s internationaux.ales.*
6. *Les politiques d'immigration et d'éducation internationale du Canada doivent rester complémentaires et continuer de refléter les valeurs fondamentales canadiennes d'inclusion, de tolérance, d'équité, de générosité et de solidarité internationale.*

Partie 1 : Traiter en temps opportun les demandes internationales de permis d'études

7. *Les ressources mises à la disposition d'IRCC pour permettre le traitement en temps opportun des demandes internationales de permis d'études doivent être proportionnelles à la demande.*

8. *Il faut améliorer les délais de traitement des demandes internationales de permis d'études au Canada et les aligner sur ceux de nos concurrents.*
9. *Avant que le gouvernement du Canada ne désigne un nouveau pays, une nouvelle région ou sous-région « prioritaire » pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales, IRCC doit s'assurer d'être prêt à assumer les retombées de cette décision en effectuant une étude d'impact sur ses ressources, les exigences en matière de formation initiale et continue du personnel, et déterminer s'il faut adapter les procédures actuelles pour éviter les conséquences négatives imprévues telles que des taux de refus élevés.*
10. *Lorsque le personnel d'IRCC constate régulièrement des taux de refus élevés de permis d'études pour des ressortissant.e.s de certains pays ou certaines régions, il doit communiquer avec AMC et les établissements d'enseignement canadiens qui ont accepté les demandes d'inscription pour déterminer les causes de ces problèmes et y remédier.*
11. *Au besoin, IRCC doit prendre des mesures concrètes pour fournir une formation en compétences interculturelles aux agent.e.s d'immigration, examiner les algorithmes utilisés actuellement dans la sélection des demandeur.euse.s afin de détecter les préjugés involontaires, étudier les facteurs qui expliquent les taux de refus élevés de certains bureaux des visas.*
12. *IRCC doit adopter une approche plus flexible pour évaluer les demandes de permis d'études des étudiant.e.s potentiel.le.s venant des pays ou des régions pauvres, les critères « omnivalents » actuels d'évaluation des risques financiers ou de la probabilité de retour de l'étudiant.e dans son pays après ses études ont occasionné des inégalités.*
13. *Bien que le BCEI reconnaisse que l'intelligence artificielle permettrait d'accélérer et de rationaliser le traitement des demandes internationales de permis d'études, il préconise d'utiliser ces outils pour compléter, et non pour remplacer, les évaluations subjectives des demandes par les agent.e.s d'immigration.*
14. *Le BCEI rejette toute solution unilatérale du gouvernement du Canada pour accélérer les évaluations des demandes de permis d'études si elle vise à plafonner le nombre global des demandes soumises à l'examen d'IRCC ou à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales dans les établissements d'enseignement canadiens.*
15. *Toute décision visant à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales au Canada ne doit être prise qu'après des consultations avec les parties prenantes de l'éducation internationale et conformément à un consensus clair sur la façon de procéder pour éviter toute concurrence malsaine entre les provinces et les territoires, entre les régions et parmi les établissements d'enseignement, et pour éviter de rendre le Canada vulnérable aux bouleversements géopolitiques découlant d'une trop grande « dépendance » de recrutement dans les pays sources traditionnels.*

Partie 2 : Améliorer l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration

16. *Un leadership national est nécessaire pour combler les écarts de données et permettre à tous les ordres de gouvernement, aux établissements d'enseignement, aux entreprises, aux municipalités et aux fournisseurs de services communautaires d'évaluer les répercussions et les avantages de la présence d'étudiant.e.s internationaux.ales et de planifier leurs ressources en conséquence.*
17. *Les rôles et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux dans la mise en place d'un environnement qui aide les étudiant.e.s internationaux.ales à réussir doivent être davantage clarifiés pour qu'ils collaborent plus efficacement sur ces enjeux avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements d'enseignement, les partenaires communautaires et les autres parties prenantes.*
18. *IRCC et AMC devraient reconnaître l'importance de collaborer officiellement et régulièrement avec le CCI du BCEI pour évaluer les répercussions potentielles de toute proposition de changements aux politiques d'immigration qui pourraient toucher les étudiant.e.s internationaux.ales ou pour cerner et aborder de façon proactive les enjeux émergents.*
19. *Le gouvernement du Canada devrait créer un poste de dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada. Il/elle dirigerait une stratégie pangouvernementale de recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées et collaborerait avec les autres ordres de gouvernement pour fixer les objectifs en matière de rétention d'étudiant.e.s internatinal.e.s et attribuer les ressources conformément aux accords annuels sur l'immigration en ce sens.*
20. *Le/la dirigeant.e principal.e des talents devrait également collaborer avec les associations professionnelles, les groupes de recherche du Canada et les administrateur.rice.s de services de santé pour élaborer des programmes intelligents et ciblés qui jumèlent les étudiant.e.s internationaux.ales en fin d'études au Canada aux collectivités et secteurs d'activité qui ont besoin d'eux/elles et apprécieront leur présence.*
21. *Le BCEI a un rôle à jouer dans le succès des programmes d'immigration du Canada. Il favorise un dialogue intelligent sur les enjeux de l'éducation internationale et renforce la capacité de ses membres à fournir aux étudiant.e.s internationaux.ales une expérience éducative positive à l'aide d'initiatives telles que le sondage biennal des étudiant.e.s internationaux.ales et le Code éthique de l'éducation internationale au Canada, et en fournissant de la formation et des ressources à l'intention des étudiant.e.s internationaux.ales, des éducateur.rice.s et des administrateur.rice.s.*

Partie 3 : Rationaliser les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales.

22. *Les politiques d'immigration du Canada devraient reconnaître qu'une stratégie délibérée pour faciliter l'accès à la résidence permanente aux étudiant.e.s internationaux.ales est le moyen le plus efficace pour le Canada de réaliser ses objectifs en matière d'immigration.*
23. *Les politiques d'immigration doivent reconnaître que les étudiant.e.s internationaux.ales établissent des liens communautaires tôt grâce au travail ou aux activités bénévoles, et plus ces liens sont profonds, plus il sera probable qu'ils/elles réussissent leurs études et contribuent au succès du Canada.*
24. *Pour réduire les inégalités, IRCC devrait s'efforcer de réduire au maximum les obstacles à l'obtention d'un travail pour les étudiant.e.s internationaux.ales qui ont besoin de travailler pour financer leurs études ou d'accéder à l'apprentissage en milieu de travail ou aux expériences professionnelles postdiplôme.*
25. *Les étudiant.e.s internationaux.ales devrait former un volet distinct dans le système d'immigration canadien, étant donné qu'ils/elles sont globalement plus jeunes que les autres d'immigrant.e.s, répondent aux exigences linguistiques du Canada, possèdent des diplômes et des accréditations canadiens, sont établi.e.s dans nos collectivités, possèdent souvent une expérience professionnelle au Canada et disposent déjà d'un réseau de contacts personnels et professionnels.*
26. *Au minimum, le système actuel de points dans les programmes d'IRCC devrait conférer un avantage supplémentaire aux candidat.e.s titulaires d'un diplôme ou d'une accréditation d'un établissement canadien à l'issue d'études faites au Canada, ainsi qu'à ceux/celles qui possèdent une expérience professionnelle au Canada.*

Coordonnées

Larissa Bezo

Présidente et chef de la direction

Bureau canadien de l'éducation internationale(BCEI)

1550-220 Laurier Avenue West, Ottawa, ON

lbezo@cbie.ca

(613) 237-4820, poste 236

On ne saurait trop insister sur les avantages de la mobilité des étudiant.e.s vers le Canada.

Les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent aider le Canada à combler des pénuries du marché du travail et des écarts de compétences dans un certain nombre de secteurs et le font. Ils/elles sont essentiel.le.s à notre économie et font déjà bouger les choses. Et nos politiques d'immigration doivent également tenir compte des contributions clés que les étudiant.e.s internationaux.ales hautement qualifié.e.s peuvent apporter à notre compétitivité et à nos perspectives économiques, à nos entreprises de recherche, au secteur de la santé, à notre société et culture, et aux domaines émergents tels que la technologie verte, le génie biologique, le changement climatique et l'apprentissage machine. Nous devons nous assurer de pouvoir aider à utiliser cette masse critique de connaissances et d'expertise à notre avantage et dans les secteurs où elles seront le plus utiles.

Mais cela n'est qu'un aspect de la question. Les étudiant.e.s internationaux.ales apportent également de bien des manières une plus-value à nos établissements d'enseignement et à nos collectivités, par leur énergie, leur ingéniosité et leur créativité, en élargissant l'angle de vue et d'analyse pendant la résolution des défis complexes. En nous exposant à des cultures, à une cuisine et à une musique et un art différents et en servant d'interprètes, de médiateur.rice.s et de mentor.e.s interculturel.le.s — sur et en dehors des campus, dans nos lieux de travail et nos collectivités.